

Contrat de garde canine

SARL Dog'Eli

18 rue du Moulin des Landes, 44840 Les Sorinières

SIRET : 101 794 972 00014



Informations du chien	Informations du propriétaire
Nom :	Nom :
Date de naissance :	Prénom :
Poids et race :	Numéro de portable/fixe :
Numéro d'identification :	Numéro d'urgence en cas d'indisponibilité :
Mâle / Femelle. Castré/stérilisée : oui / non	Adresse mail :
Date du dernier rappel de vaccin :	Adresse postale :
Allergies/restrictions alimentaires :	Coordonnées de votre vétérinaire référent :
Problèmes de santé connus :	

Conditions d'admission

Le client certifie être le propriétaire de l'animal et atteste de l'exactitude des informations fournies. Tout animal entrant dans l'établissement à plus de cinq mois, doit être muni de sa carte d'identification, son carnet et/ou passeport de vaccination. Les animaux sont obligatoirement tatoués ou identifiés par puce électronique lisible au lecteur et à jour de leur vaccins (CHPPIL). Les animaux doivent avoir bénéficié d'un traitement anti parasitaire et vermifuge de moins de 3 mois avant de séjourner à la crèche Dog'Eli. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie ne sont pas autorisés au sein de l'établissement. Les mâles non castrés sont acceptés seulement si ils ne présentent pas de comportement agressif, dominant ou harcelleur. Les femelles en chaleur ne seront pas autorisées pendant cette période et le personnel ne pourra pas être tenu responsable d'éventuels accidents de reproduction compte tenu du concept de garde en collectif. Si l'animal n'est pas à jour de vaccination, ou qu'il est malade, contagieux, préjudiciable, agressif, nous nous réservons le droit de mettre un terme au contrat et d'interrompre la prestation sans compensation financière. Le propriétaire doit informer le personnel de l'établissement de toutes particularités telles que comportementales, santé, phobies... L'animal doit arriver en bon état général, en forme, propre et sans pathologie non traitée.

Contrat de garde canine

SARL DOG'ELI

18 rue du Moulin des Landes, 44840 Les Sorinières



Réservation et engagement

Une séance d'adaptation de 2h est obligatoire avant tout séjour à la crèche, durant laquelle nous vérifions la compatibilité du chien avec notre concept et validons les conditions d'admission. Cette séance est facturée 12 euros et est réalisée avant le premier séjour de l'animal au sein de la crèche. Elle a pour but de valider le bien-être de votre chien et de s'assurer qu'il se sente à l'aise parmi nous.

Chaque réservation devra s'effectuer au plus tard 2h à l'avance. La garderie se réserve le droit de ne pas répondre ou de refuser des demandes de dernières minutes qui sortiraient du délai de réservation cité ci-dessus.

Lors de la réservation de cette séance le client remplit, signe le contrat et les conditions générales sans réserve.

Horaires, tarifs et options

Tous les tarifs sont consultables sur place ou sur notre site internet www.dog-eli.fr. Le séjour est facturé selon les horaires indiqués sur le site internet. Tout départ retardé se verra appliquer un supplément. Dans le tarif de base, est inclu la garde, eau à volonté, des sorties illimitées dans notre jardin, avec congénères, jeux, sollicitations humaines... Nous assurons un environnement propre et sain et sécurisé avec sollicitations, jeux, affection aux animaux que nous accueillons. Tout séjour entamé est dû. Si le client revient chercher son animal avant l'heure indiquée sur le contrat, ce dernier ne pourra prétendre à aucune compensation financière, ni remboursement. Toutes demandes particulières et options sont facturées selon les tarifs en vigueur. Le personnel s'efforce de maintenir les animaux propres, cependant n'étant pas responsables d'une météo capricieuse, il se peut que votre chien soit mouillé, ait les pattes et les poils avec de la terre, de l'herbe...

Règlement et prestations

L'établissement ne fait pas crédit. Les prestations sont réglables à la réservation via notre site internet et/ou au dépôt des animaux. Les moyens de paiements acceptés sont les suivants : espèces, cartes bancaires chèques et virements bancaires. Toute facture non soldée dans le mois suivant la date de facturation, donnera lieu au paiement de pénalités fixées au taux légal d'intérêt en vigueur, sans qu'il soit question de mise en demeure. À cela s'ajoute 40€ d'indemnité forfaitaire.

Contrat de garde canine

SARL DOG'ELI

18 rue du Moulin des Landes, 44840 Les Sorinières



Alimentation et effets personnels

L'établissement ne fournit pas l'alimentation. Nous préférons conserver les habitudes alimentaires des animaux. Le propriétaire doit fournir en quantité adaptée à la crèche les repas de son (ses) animal(ux). Ration ménagère autorisée sous condition : boîte hermétique datée. BARF et aliments congelés : nous consulter. Nous fournirons éventuellement des friandises, le propriétaire se doit d'indiquer toute allergie ou spécification alimentaire de son (ses) chien(s).

Modification, annulation et abandon

Toute modification des dates d'un séjour ou annulation doit faire l'objet d'une validation auprès du personnel de la crèche Dog'Eli et être effectué dans les 24h maximum précédant la date. Passé ce délai aucun remboursement ne sera possible et l'acompte payé au moment de la réservation vous sera facturé dans son intégralité (sauf décès de l'animal sur certificat). Sans nouvelles de son propriétaire et de la personne de confiance, un animal qui ne serait pas récupéré 1 jour après la date de fin de son séjour sera considéré comme abandonné. Une plainte pour abandon et des poursuites seront engagées. Considéré comme abandonné, nous confierons l'animal à un organisme dédié au recueil d'animaux. L'abandon est puni par la loi, passible d'une peine de prison et d'une amende.

Santé, accident et vétérinaire

Notre concept est basé sur une garde collective c'est-à-dire interactions entre congénères. De ce fait le propriétaire accepte que son chien joue avec d'autres et peut éventuellement se faire mal. Le client nous autorisera à faire soigner l'animal qui en aurait besoin, et surtout à le transporter en clinique vétérinaire ou faire intervenir un vétérinaire sur place. Notre obligation est de faire soigner un animal qui en aurait besoin et prévenir le propriétaire. Les frais vétérinaires restant à la charge du propriétaire. Le propriétaire s'engage à informer le personnel de l'établissement des éventuels problèmes de santé, de pathologies, d'allergies, d'opérations ou autres antécédents et comportements liés à la santé et au bien-être de son animal. En cas de maladie incurable pouvant conduire à un décès lors de son séjour à la crèche, le propriétaire décharge la crèche Dog'Eli de toute responsabilité. La crèche Dog'Eli décline toute responsabilité en cas de maladies ou décès. Cancers, maladies cardiaques, insuffisance rénale, pulmonaires, torsions, dilatations d'estomac, tumeurs, diabète thyroïde...

Contrat de garde canine

SARL DOG'ELI

18 rue du Moulin des Landes, 44840 Les Sorinières



L'établissement n'est pas responsable de l'état de santé de l'animal et de son évolution pendant le séjour. La seule obligation est de faire le nécessaire en cas de problème et d'urgence journalière. Le propriétaire autorise le personnel à transporter et faire soigner l'animal même s'il n'est pas joignable dans l'immédiat. Nous nous engageons à prévenir le propriétaire. Nous respectons le vétérinaire traitant dans un rayon kilométrique de 10 km. En cas d'urgence, la clinique vétérinaire du Moulinier située sur la Commune de Pont-Saint-Martin est consultée. Si l'animal doit être hospitalisé, le client gère avec la clinique et prendra en charge les frais. Tous les frais dont nous serions amenés à faire l'avance dans l'intérêt de l'animal restent à la charge exclusive du propriétaire, facture à l'appui. En cas de maladie, diarrhée, éternuement, toux (hors phénomène allergique signalé), constatée durant le séjour ou si l'état de l'animal nécessite une intervention médicale ou chirurgicale urgente, le propriétaire autorise à prendre toutes les dispositions et mesures d'urgence, concernant son animal, y compris de l'isoler, de le transporter chez le vétérinaire disponible le plus proche. Dans le cas où une infestation serait détectée durant le séjour sur votre animal (tiques, puces, vers...), cela sous-entendra que votre animal n'a pas été traité avant son arrivée, comme cela est exigé, ou que le traitement effectué n'a pas été efficace. En cas de blessure que l'animal se fera à lui-même durant son séjour, du fait de son comportement : blessure coussinet, griffe, nez râpé, plaies suite frottement accessoires, contusion, entorse, plaies de léchage, blessures aux cals, ulcérations de zones en frottement avec le sol, blessure suite panique... le propriétaire autorise le personnel de la crèche Dog'Eli à faire traiter, sans délai, l'animal par un vétérinaire. Tous les frais dont nous serions amenés à faire l'avance dans l'intérêt de l'animal restent à la charge exclusive du propriétaire, facture à l'appui. Les fournitures, la consultation, trajets AR et les temps de soins passés par le personnel de la crèche Dog'Eli seront facturés au propriétaire. En cas de décès de l'animal, il sera pratiqué une autopsie, qui déterminera les causes du décès. Elle se fera aux frais exclusifs du propriétaire. Si le propriétaire ne souhaite pas qu'une autopsie soit effectuée, il en fera la demande par écrit à la crèche Dog'Eli. Le personnel de la crèche Dog'Eli s'engage à informer le propriétaire, ou le contact mentionné sur le contrat, dans les plus brefs délais en cas de maladie, accident, décès de l'animal. Si le propriétaire ou le contact n'est pas joignable, l'établissement ne saurait en être responsable.

Communication, droit à l'image et protections des données

Nous n'avons aucune obligation contractuelle de fournir des nouvelles, des photos, des vidéos pendant le séjour. Nous le ferons sur sollicitation du propriétaire dans la limite du raisonnable et ce pendant les heures d'ouvertures du complexe. Le propriétaire autorise la crèche Dog'Eli à utiliser l'image de son chien sur n'importe quel support et réseaux sociaux. Les clients restent propriétaires de leurs informations fournies. Les données fournies sont confidentielles.

Contrat de garde canine

SARL DOG'ELI
18 rue du Moulin des Landes, 44840 Les Sorinières



Dommmages, juridique

Le propriétaire reste responsable de tous les dommages causés par son animal pendant son séjour à la crèche Dog'Eli, sauf faute grave reconnue imputable à l'établissement. La mise en garde n'a pas pour effet un transfert de responsabilité. En cas de fugue parce que l'animal aura détruit les installations, bien que conformes à la réglementation, ou escaladé ou creusé, ou encore fugué après avoir blessé un membre du personnel, la crèche Dog'Eli se décharge de toutes responsabilités concernant les suites possibles dues à la fuite de l'animal. Le jour de sortie/entrée du résident, nous ne saurons être responsables des désagréments ou dommages subis par le propriétaire, dans l'enceinte de l'établissement, il doit en avoir la maîtrise lorsqu'il le prend en main (bousculade, salissure des vêtements...).

Assurance

La crèche Dog'Eli est assurée auprès de la compagnie Maaf.

Je soussigné(e)
propriétaire de

avoir pris connaissance des conditions générales et règlement, je déclare les accepter sans réserve.

Date et signature :